



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 décembre 2009

Compte rendu affiché le : 21 décembre 2009

Date de la convocation : 4 décembre 2009

Nombre de délégués : 31

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

En exercice : 31

Présents : 23

Présents : 23

Votants : 20

Votants : 20

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, , Louat R, Lornage F, Philippon B

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Montagnon M, Bruyas J F, Vincent G, Berthet C (2)

SIAHL: Mrs, Villard P, Mme Larue M F, Moralès P, Bruyas J M, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Reynard R, Piot M, Rousset E, Toinon D, Barcet A, Pallandre A, Mme Berthet H, Mme Grange M

Secrétaire de séance : Mr Vincent G

Excusés : Mrs Boudier J P, Gros R, Séon M, Bruyère C, Vivien G

N° 217 bis - Objet : Débat d'orientation budgétaire

Préambule :

En application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Bassin de la Coise et du Furan

L'exercice budgétaire 2010 permettra de poursuivre les actions inscrites au deuxième contrat pour la Coise et ses affluents.

Parallèlement les travaux sur le Furan pourront continuer sur la base du plan de gestion et de l'avenant au contrat de rivière qui a été signé en septembre 2009.

Dépenses de fonctionnement pour 2010

1. Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du personnel du SIMA Coise Furan : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto et technicien CAE « passerelle », représentent une dépense d'environ **185 000 €**. Cette somme concerne :

- les charges de salaires, déplacements, formations, missions
- location de bureau, comptabilité (missions confiées à la CCPSG), frais de structure (photocopies, frais de fonctionnement du pôle des services, assurances ...).
Indemnités pour stagiaires
- Indemnités aux élus
- Convention avec SEM (suivi CR Furan)

2. Charges concernant l'équipe environnement

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'équipe environnement représentent une dépense de **165 000 euros**.

Cette somme concerne:

- Les charges de salaires
 - pour le chef d'équipe, Hervé BARONNIER
 - pour deux agents d'entretien, Arnaud PETITDAN et Cédric CHAUVET
 - 3 à 4 agents en Contrat d'insertion.
- Les frais de fonctionnement : déplacement, repas, entretien du matériel.

3. Charges concernant les études

Le SIMA est maître d'ouvrage des diagnostics agricoles. Pour 2010, une somme de **200 000 € TTC** est prévue. Cette opération doit être financée à hauteur d'environ 100% de la part de l'Ag LB et de l'Europe.

Le SIMA prévoit également une étude hydraulique sur l'Anzieux (prévue en 2009 mais pas réalisée) pour un coût estimatif de **20 000 € TTC**. Cette étude est inscrite au deuxième contrat de rivière.

Pour mener à bien le suivi des débits d'étiage et pour mettre en œuvre un dispositif d'alerte aux crues, des études doivent être confiées à un bureau d'études. L'estimation financière de ces études s'élève à **7 000 €**

4. Actions de communication et de sensibilisation

Pour 2010, il est prévu la réalisation d'un journal de la Coise, et la création du site internet. Ces deux actions sont estimées à **17 000 €**.

De nombreuses actions sont programmées dans le deuxième contrat de rivière. La communication va concerner le programme d'actions pour la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires auprès de tous les acteurs.

Une somme de **6 000 €** sera inscrite au budget 2010.

Sur le programme lié à l'agriculture, des prestations seront payées à l'ARDAB pour le suivi des agriculteurs. Une somme de **3 000 €** sera inscrite au budget 2010.

Le coût total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2010 s'élève à environ 556 000 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviendront :

❖ Pour les dépenses liées aux quatre postes : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto et technicien CAE « passerelle », les aides financières de l'Agence de l'eau L B et de la Région RA pour une somme approximative de 115 000 €.

Le coût résiduel d'environ 70 000 sera réparti entre toutes les structures adhérentes suivant les statuts du SIMA COISE qui ont été modifiés en juin 2006.

❖ Pour les frais de gestion, les indemnités diverses, les actions de communication et la convention avec SEM, le coût résiduel sera supporté par toutes les structures ayant pris la compétence opérations liées à un contrat de rivière suivant les critères donnés dans les statuts du SIMA Coise Furan

❖ D'un versement du budget du SPANC pour les dépenses concernant la mise à disposition d'Yves PIOT comme directeur du SPANC

❖ Pour l'équipe environnement les recettes proviennent du CG 42 et de l'Agence de l'eau LB pour les travaux d'entretien des cours d'eau et du CNASEA pour les emplois aidés.

Le fonctionnement de l'équipe environnement peu bénéficier de subventions (Agence de l'Eau LB ou C G42) ou d'aide de l'Etat pour le personnel en insertion. Le montant total des aides représente une somme approximative de 35 000 euros

Le coût résiduel sera supporté par la CCPSG, la CCFL et SEM au prorata du temps passé sur chaque structures.

Dépenses d'investissement pour 2010

a) Travaux de restauration des cours d'eau (berges et seuils) sur le bassin de la Coise et du Furan : travaux plan de gestion.

Travaux sur le bassin de la Coise : 50 000 €

Travaux sur le bassin versant du Furan : 200 000 €

b) Acquisition de matériel : tronçonneuse, groupe électrogène, broyeur 10 000 €

Le coût relatif à l'amortissement de ce matériel (nécessaire au fonctionnement de l'équipe environnement) sera à la charge des structures ayant pris la compétence entretien des cours d'eau ou des sentiers.

c) Acquisition de matériel informatique + divers : 2 500 €

d) Acquisition de matériel pour le suivi des débits : 5 000 €

e) Acquisition de matériel de désherbage mécanique pour mise à disposition des CUMA : 45 000 €

Recettes d'investissement pour 2009

Les recettes d'investissement proviennent des aides financières de la Région R A, du CG42, de l'Agence LB et de l'Europe.

Pour les acquisitions de matériel pour le suivi des débits d'étiage et pour le matériel mis à disposition des CUMA, les subventions pourront s'élever à 80 % du montant HT.

Le coût résiduel pour le matériel mis à disposition des CUMA sera à la charge des CUMA concernées.

Les participations des EPCI sont inscrites en recette de fonctionnement.

Les autres recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement (participation des EPCI sur les dépenses d'investissement)

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 15 décembre 2009
Le Président
J Y Charbonnier